

Ordre du jour :

1. Le projet de la poste
2. Le projet de la place communale, zone apaisée
3. La collecte des ordures ménagères – déchets organiques
4. Vos questions

### **1. La poste**

Le projet dit « de la Poste » est une grande opportunité pour notre village. Un groupe de travail mis en place. L'ensemble des citoyens auront l'occasion de prendre connaissance des propositions et de se positionner afin que la commune puisse tenir compte également de leurs avis.

Ce projet est un projet de grande ampleur qui a pour ambition de fédérer l'ensemble du village et répondre à des besoins spécifiques (places de parking, logement, espace de convivialité, ...)

Le projet avance, le bâtiment acheté a été acheté par la Commune.

Il est important pour le centre du village, pour résoudre des problèmes tel le stationnement et pour stimuler les commerces. Nous devons travailler maintenant sur une autre mobilité, vu le nombre de véhicules, des objectifs de mobilité plus verte et collective s'imposent.

Nous avons également une réflexion sur le fait que la moyenne d'âge à La Hulpe est élevée, rajeunir population est nécessaire, pour ce faire, nous devons construire des logements à prix modérés pour les jeunes, les familles monoparentales .... ( à louer et/ou à acheter).

La commune s'entoure de professionnels pour gérer ce projet avec elle, soutien de la régie des bâtiments provinciaux.

L'idée est de promouvoir les commerces, ex. prévoir des zones de parking en rue à durée limitée & à plus longue durée dans le parking > rotation du stationnement, prévoir du parking pour le personnel de l'école communale et pour les personnes qui reste la journée.

150 à 200 places, 1 étage pour parking permanent et 1 étage pour P de durée plus limitée.  
Deux niveaux de parking en sous-sol.

Un bureau de poste restera à La Hulpe. La Commune doit les reloger. En réflexion.

Demi-tour de la poste restera.

Le projet comportera un espace convivial à l'avant, verdurisé (sous forme de placette).

Nous avons aussi besoin de places à l'école communale qui compte de plus en plus d'enfants, L'école doit s'agrandir. La Commune envisage un autre espace pour rassembler toutes les écoles en un seul endroit, le site de l'ancien Kodak, face à la future piscine communale.

L'avis des citoyens est sollicité sur ce point. Bonne ou mauvaise idée ?

Et que faire du bâtiment des Colibris ?

- Garder juste la façade ?
- Abattre et reconstruire ?

- Inquiétude en termes de mobilité, une étude de mobilité est nécessaire dans sa globalité – PICM.
- Comment sera financé le projet de la poste ? nouvelle procédure de marché public, paiement uniquement à la fin + subside de la fédération Wallonie Bruxelles.

## **2. La zone apaisée**

- Appel à projet de la région : « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes »
- Projet retenu le 20 mars 2018 : création d'une zone apaisée sur la place communale
- 150 000€ de subsides pour un budget total de 200 000€, chantier important
- Travaux doivent être terminés dans un délai de 10 mois au plus tard à partir de l'accord sur le projet définitif → Timing serré

Zone de circulation apaisée est un endroit où piéton est prioritaire.

L'avis des riverains, des habitants a été sollicité, les objectifs à court terme sont : parvis de l'église, rendre fontaine plus accueillante et améliorer les abords de la maison communale.

### PHASE I - Travaux prévus en 2019 – tranche ferme

- Placement de bancs
- Aménagement d'une terrasse
- Remettre la fontaine dans son état d'origine
- 2 tilleuls à abattre
- Rampe PMR
- Verdurer, bacs à fleurs

1. Tranche ferme autour de la fontaine

2. 2 tranches conditionnelles à activer quand budget disponible.

Changement revêtement autour de l'église et de marquer l'entrée par un revêtement ou une bordure.

PHASE II : parvis de la maison communale, verdurer les abords et augmenter le nombre de places de parking.

### **3. Collectes des ordures ménagères**

Nouvelle collecte depuis le 01 mars 2019. Collecte en porte à porte de la fraction organique des ordures ménagères, c-à-d les restes de cuisine, les épluchures, les essuie-tout ....

Les sacs sont en vente dans les mêmes commerces que la vente des autres sacs et à la maison communale.

Pourquoi : pour faire maigrir sa poubelle tout-venants et recycler un maximum de déchets.

### **4 Vos questions**

#### **Projet de 15 maisons au Chemin Long, recours du quartier**

PCA n'est pas accepté par la Wallonie car lieu pas assez dense près d'une gare, le terrain appartient à la société wallonne du logement, le terrain est en zone rouge – zone d'habitat - au plan de secteur.

**Site Kodak ?** Logement, écoles et crèches car il manque également de places au niveau des crèches.

**Projet Lixon**, recours introduit par la Commune et les riverains, échéance le 02/10, projets de la Commune ? En réflexion.

Manque de places de stationnement à l'Avenue Wolfers :

- Si le stationnement dans l'Ave Wolfers n'est pas possible, possibilité de cartes riverains dans l'Avenue des Rossignols ?
- Si les employés ne peuvent pas être considérés comme des « riverains », qui peut l'être : le comité de Direction, le PDG ?
- Si pas de possibilité de cartes riverains, est ce possible d'avoir des cartes de stationnement ?

#### **Avenue des Rossignols, zone 30 ?**

A vérifier si règlement pris pour la zone 30, panneaux à placer et rappel au sol (mail à l'Echevin des travaux le 25/9).

Monsieur Dister examine ce qui est possible pour :

1. Sécuriser l'Avenue de la Corniche, zone 30
2. Placer des STOPS pour ralentir
3. Avenue Wolfers > pas zone bleue > mettre des panneaux d'interdiction de stationner à l'entrée et à la sortie de la rue.
4. Placer des bollards ? à vérifier, aux 2 extrémités de l'ave Wolfers.

Avenue Wolfers, **végétation sur tous les pavés**, à vérifier par le service des travaux.

**? deuxième plan lumière**, oui en LED.

Végétation sur éclairage et câbles électriques, à vérifier par l'agent constatateur.

Faire de nouveaux parterres à l'Avenue des Rossignols.

Vérifier, Ave du parc vers le lac, un morceau de fer dans le sentier > service travaux, transmis à Monsieur Van Den Brande le 25/9.

Pourquoi, après deux ans, le trottoir qui longe le parking de la gare, Avenue Solvay, ne peut toujours pas être emprunté par les vélos. Oui peut être emprunté par les vélos et signalé.

Lors de l'aménagement des voiries du quartier – Ave des Aulnes, les accotements ont été engazonnés par la commune - questions : qui doit en assurer l'entretien ? tonte ? ramassage des feuilles ? L'entretien incombe aux riverains.

Possibilité de placer un miroir à l'angle de l'Avenue du Parc et de la Chaussée de La Hulpe, manque de visibilité.

Mettre l'avenue Wolfers en sens unique dans le sens de la descente et inverser le sens unique dans l'avenue des Rossignols et Chemin Long. Tous les riverains doivent être d'accord !

Marquage au sol des emplacements de stationnement : Ave Wolfers = interdit de se stationner, aucune mesure légale n'est donc possible.

Remettre à niveau les pavés enfoncés par les poids lourds lors des travaux du chemin de fer > service travaux, transmis.

Descendre les éclairages publics afin qu'ils n'éclairent pas la cime des arbres mais bien la voie publique, transmettre à Thibaut Boudart.

Déplacer certains bollards afin de permettre un passage normal sur les trottoirs

Circulation des piétons de l'avenue des Rossignols compris entre l'avenue Wolfers et l'avenue de la Clairière : difficulté de passage pour les piétons et stationnement sauvage.

Panneau de la zone bleue placé au carrefour avec l'avenue de la Clairière par une interdiction de se garer sur les 90 m de ce tronçon ; un panneau zone bleue serait placé à l'entrée de l'avenue Wolfers. Monsieur Dister se rendra sur place.

Note : écrire à Saint James pour obtenir des précisions sur leur départ.